



NOIRMOUTIER CLASSIC

CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE

et

NATIONAL REQUIN



du 7 au 9 Août 2015

AVIS DE COURSE

Parrainée par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et la Ville de Noirmoutier, la NOIRMOUTIER CLASSIC a lieu début août en Baie de Bourgneuf sur le plan d'eau du Bois de la Chaize. Elle est organisée par le Cercle de la Voile du Bois de la Chaize et Escale Nautique de l'Île de Noirmoutier, sous l'égide de la Fédération Française de Voile et patronnée par le Yacht Club de France. Elle servira de cadre au "National Requin" 2015. C'est également depuis cette année une épreuve de la Coupe OSTREA inscrite au C.C.M.A.

1 - REGLES

1.1 La régate sera régie par :

les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe.

1.3 Les règlements fédéraux

1.4 Les règles de classes et, pour les yachts classiques, les règles du Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA).

1.5 Les règles de course suivantes seront modifiées par les instructions de course :

1.5.1 RCV 44.2 : Pénalité de remplacement pour une infraction à une règle du chapitre 2 : 1 seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage.

1.5.2 RCV 64.1 :

1.5.2.1 Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et des RCV 28 et 31: elle pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

1.5.2.2 Défaut d'émargement: l'absence de dépôt de liste de partance sera pénalisée sans instruction à la première course validée du jour. L'absence d'émargement au retour à terre sera pénalisée sans instruction à la dernière course validée du jour. La pénalité est de 10% du nombre des inscrits à la première infraction et la disqualification en cas de récidive. Ceci modifie les règles 63.1 et 64.1 des RCV. L'émargement par VHF sera accepté pour les bateaux au mouillage au Port de L'Herbaudière.

1.6 Sécurité

1.6.1 Matériel de sécurité : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur (division 240).

1.6.2 Les bateaux, de classe Aurique, Tradition et Métrique, auront l'obligation de poster un équipier à l'avant du bateau, tant qu'ils ne sont pas en procédure de départ.

1.6.3 Les bateaux, de classe Requin & Dragon, auront l'obligation de poster un équipier sous le vent du bateau, tant qu'ils ne sont pas en procédure de départ.

1.6.4 Le port du gilet individuel de flottabilité est fortement recommandé en tout temps (du départ du mouillage ou du port jusqu'au retour au mouillage ou au port), et obligatoire quand le pavillon Y est hissé.

1.6.5 Un bateau ou un membre d'équipage dont le comportement s'avérerait dangereux pour la sécurité des autres bateaux en raison d'une grave violation à une règle est susceptible d'une procédure de disqualification ou d'exclusion selon la règle 69 des Règles de course à la voile.

2 - PUBLICITE

Le Règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique conformément au document disponible sur le site internet de la FFVoile :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/PE_CA_23_11_13_Reglement_Publicite.pdf

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1** Les bateaux des classes/séries ci-dessous admis à concourir sous réserve qu'ils soient en règle avec leur autorité nationale sont :
- les métriques (8mJL, 6mJL, 5.5mJL),
 - les quillardes de sport (Requin, Dragon, Tofinou),
 - les yachts classiques et de tradition,
 - les plans Harlé bois (Muscadet, Cognac, Armagnac) et les Bélougas bois,

Au vu du nombre de bouées de mouillage mises à disposition, le nombre total de bateaux participants est limité à 60. Les demandes d'inscription seront classées selon leur ordre de date de réception.

Pour les yachts classiques, l'épreuve est inscrite dans le Challenge Classique Manche Atlantique. Les règles d'admission spécifiées dans le règlement du CCMA sont applicables (classes 1, 2 et 3).

- 3.2** Les inscriptions s'effectueront de la manière suivante :
L'inscription est à envoyer par courrier au plus tôt. Toute inscription reçue **après le 14 Juillet 2015** sera majorée de 10% . En cas d'annulation , les frais d'inscription seront remboursés aux skippers & équipages.

- 3.2.1** L'inscription se fait par courrier; le formulaire devra être complété, **notamment pour tout ce qui concerne les coordonnées de l'équipage**, et envoyé accompagné du chèque de règlement à:
CVBC - BP 131 - 85330 Noirmoutier en l'île.

Un accusé de réception sera envoyé par email.

L'inscription permet d'obtenir l'attribution d'une bouée de mouillage pour la durée des régates. Les bouées de mouillage sont réservées en priorité aux bateaux extérieurs, le reliquat pouvant ensuite être attribué aux locaux qui le demandent.

Seule une inscription transmise dans les délais requis permet d'assurer une participation aux régates et l'attribution d'une bouée de mouillage. A défaut, les bateaux demandeurs pourront être refusés en raison du nombre de participants, ou ne pas se voir attribuer de bouée de mouillage.

- 3.2.2** La Confirmation des inscriptions se fera au PC Course, à Escale Nautique au port de l'Herbaudière lors de la journée du **jeudi 6 août 2015, de 9h à 13h30 et 15h à 18h30**. Le CVBC acceptera les modifications &/ou corrections des équipages ainsi que les frais de bouche afférents le 6 août.

- 3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) qui résident en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- les licences FFVoile valides portant le cachet médical ou accompagnées d'un certificat médical d'aptitude à la compétition, de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - le certificat de jauge ou de conformité et l'attestation d'adhésion à la classe valide.

- 3.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros. A défaut, ils devront prendre une licence FF Voile.

- 3.5** Composition des équipages – déclaration de partance:

La liste complète des équipiers potentiels doit figurer sur le bulletin d'inscription.

La rotation d'équipiers est autorisée. Chaque jour, en remplissant la feuille de partance, le chef de bord devra déclarer dans cette liste les équipiers de son choix embarqués à concurrence du nombre d'équipiers prévu par les règles de sa classe/série. Pour les métriques et quillardes de

sport, le nombre d'équipiers embarqués doit être identique pour toutes les courses de l'épreuve. La course en solitaire n'est pas autorisée.

- 3.6** L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau, conformément à la règle 76 des Règles de course à la voile.

4 - DROITS À PAYER

Pour tous les bateaux, les droits d'inscription sont de 130 euros

Ce montant comprend:

- les places au port de l'Herbaudière et les mouillages à la Plage des dames pour les bateaux extérieurs,
- les grutages pour les bateaux extérieurs à Noirmoutier venus par la route,
- les petits déjeuners et les collations "retour de mer", la participation aux cocktails de bienvenue et de la remise des prix ainsi qu'à l'événement NO Classic Portes Ouvertes le 7 au soir au port de L'Herbaudière.

Il ne comprend pas:

- le repas des équipages, 20 euros par personne, avec ½ bouteille de vin et incluant une invitation à la soirée VIP "NO Classic" à la Boite à Sel.
- les paniers repas (10 euros par personne).

Les personnes qui accompagnent un équipage peuvent participer au dîner des équipages pour un supplément forfaitaire de 20€ par personne, mais le nombre de places au dîner des équipages étant limité, la priorité sera donnée aux régatiers.

5 – PROGRAMME

- 5.1** Confirmation des inscriptions: le jeudi 6 août 2015 de 9h à 13h30 et 15h à 18h30 dans les locaux d'Escale Nautique au port de l'Herbaudière.
- 5.2** Régates les 7, 8 et 9 août. Le signal d'avertissement de la première course est prévu le 7 Août 2015 à 12h.
- 5.3** Evènements à terre: se reporter au programme général joint en annexe en fin de document.

6 - INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront distribuées lors de la confirmation des inscriptions.

7 - PARCOURS

Les régates auront lieu devant les plages du Bois de la Chaise et en baie de Bourgneuf. Un service de navettes est prévue pour l'aller et le retour entre la plage et la zone de mouillage. Les bateaux accueillis au port de l'herbaudière rejoindrons par eux-mêmes la zone de départ.

Le PC course est situé au Club House du CVBC, plage des dames.

Les parcours peuvent être du type "banane", "triangle" ou "côtier". Les parcours côtiers sont réservés aux yachts classiques et traditions.

8 - CLASSEMENTS

- 8.1** Le Système de Points à minima de l'annexe A des RCV 2013 s'appliquera.
- 8.2** Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 3.
- 8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 3.
(b) Le score total de chaque bateau sera la somme de ses points obtenus dans toutes les courses validées. Son plus mauvais score sera retiré si au moins 4 courses ont été validées.
- 8.4** Groupe de classement : un classement séparé sera établi en temps réel par classe/série à partir de 3 concurrents. Le Classement de la classe Requin sera le classement du National Requin 2015.

- 8.5** Les Yachts classiques seront classés suivant la Jauge Classique Handicap (JCH)
Les Plans Harlé Bois, Bélougas et Tofinous 7m seront classés suivant la jauge OSIRIS.

9 - PRIX

Des prix, sans valeur marchande significative, seront remis aux vainqueurs des différents groupes de classement.

10 - RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou s'il doit ou non rester en course (règle n°4 des RCV).

En application de l'article 4 de l'arrêté 8106 du 3 mai 1995, les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou corporels pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires et de joindre à leur inscription une copie du certificat d'assurance du bateau précisant que les dégâts causés aux tiers en compétition sont couverts ainsi que le montant maximum des dégâts assurés. En ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe "REGLES" du présent avis de course et le règlement des litiges y afférent, l'inscription du voilier implique la renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV (Règle n°3).

11 - DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, des RCV 2013 « Décision de courir »). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Pour toute information complémentaire:

Cercle de la Voile du Bois de la Chaize:

Président: Jean-François THAU 06 07 86 74 19 - jfthau@yahoo.com

Organisation de l'épreuve:

Bernard CHRETIEN 06 07 03 85 71 - bernard.chretien@free.fr

Inscriptions et attribution des mouillages:

Marie BRULEY 06 30 45 09 08 - marie.bruley@iledenoirmoutier.org



CERCLE DE LA VOILE DU BOIS DE LA CHAIZE

Boite Postale 131

85330 NOIRMOUTIER EN L'ÎLE

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

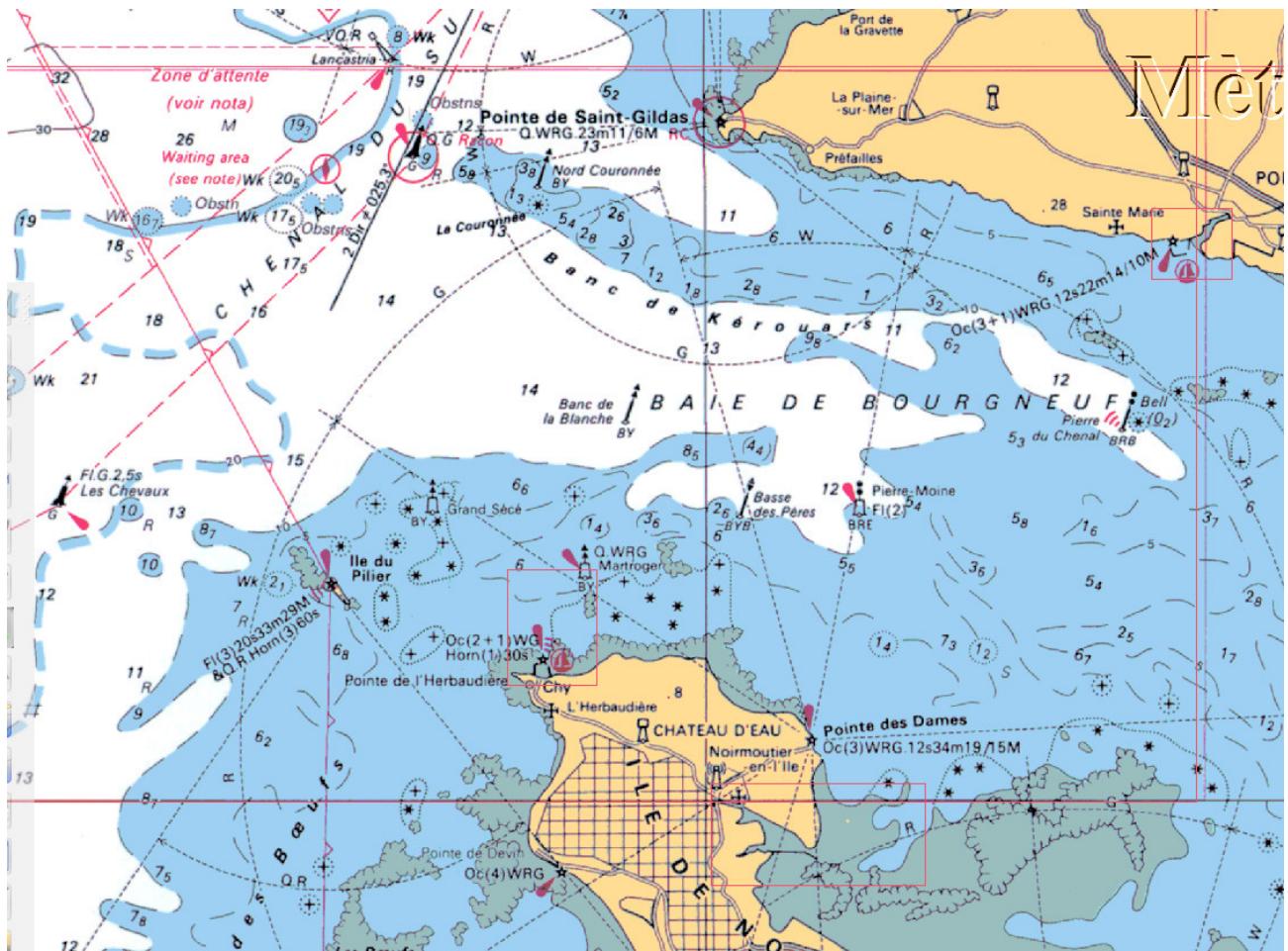
APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course est le baie de Bourgneuf:



ANNEXE PROGRAMME

PROGRAMME DE LA "NOIRMOUTIER CLASSIC" et du "NATIONAL REQUIN" 2015

Jeudi 6 août 2015

- Accueil des bateaux à l'Herbaudière et Service de Rade disponible Plage des Dames à partir de 16H à 19H.
- Confirmation des inscriptions et remise des packages course dans les locaux d'Escale nautique, au port de l'Herbaudière, de 9h00 à 13h30 et de 15h à 18h30.
- 19h00 Cocktail de bienvenue et présentation des temps forts des trois jours.

Vendredi 7 août 2015:

- Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames et à l'Herbaudière.
- 09h30 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.
- 10h30 Briefing au PC course de la plage des Dames pour les autres bateaux.
- à partir de 12h00: 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours côtier pour les classiques et tradition.
- Collation "retour de mer" Plage des Dames et soirée NO Classic Portes Ouvertes au port de l'Herbaudière-Cocktail privé Quai Ouest.
- Jury et classement provisoire au PC course.

Samedi 8 août 2015:

- Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames et à l'Herbaudière.
- 09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.
- 09h45 Briefing au PC course de la plage des Dames pour les autres bateaux.
- à partir de 11h00: 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre et parcours côtier pour les classiques et tradition.
- Collation "retour de mer" Plage des Dames et à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière
- Jury et classement provisoire au PC course.
- Soirée des équipages rive sud du port de Noirmoutier à 19H30 suivi de la soirée VIP NO Classic à la mythique Boite à Sel - Transport A/R organisé pour les équipages de l'Herbaudière.

Dimanche 9 août 2015

- Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames et à l'Herbaudière
- 09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.
- 09h45 Briefing au PC course de la plage des Dames pour les autres bateaux
- à partir de 11h00: 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre et parcours côtier pour les classiques et tradition.
- Jury et classement provisoire au PC course.
- Proclamation des résultats et remise des prix de la "Noirmoutier Classic" et du "National Requin" 2015 à Noirmoutier à la Boite à Sel et cocktail de clôture vers 18h00 (transports assuré pour les équipages de l'Herbaudière).